

RENTRÉE SCOLAIRE 2022/2023

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous quelques informations pour bien préparer la future rentrée scolaire.

La rentrée des classes aura lieu le
Jeudi 1er septembre 2022 à 08H45

INFORMATIONS PRATIQUES

Accueil de pré-rentrée

**Nous vous donnons rendez-vous dès le mardi 30 août 2022
de 16h30 à 18h00 : accueil des parents, visite des locaux et rencontre avec l'équipe
éducative, verre de l'amitié**

L'école sera ouverte à partir du vendredi 26 août 2022.

COURRIER RENTREE

Un courrier de rentrée contenant divers documents sera remis à chaque aîné de famille afin de nous permettre une bonne organisation en début d'année.

Horaires des cours

Matin : **8h45-12h** Après-midi : **13h40-16h40**

Merci de prendre toutes les dispositions pour respecter les horaires d'accès à l'école et pour ne pas perturber la vie des classes par un retard.

Pour la sécurité de vos enfants, **l'entrée et la sortie de tous les élèves se font par la rue d'Elbée**. N'oubliez surtout pas de fermer le portail et de remettre **le système de blocage situé en haut de celui-ci**.

Il est strictement interdit :

- **de stationner devant l'entrée de l'école et sur l'emplacement de l'arrêt de bus pour permettre d'une part aux services de secours de pouvoir intervenir si besoin et de permettre aux enfants de descendre du car en toute sécurité.**
- **de stationner sur les passages piétons.**
- **de stationner devant les sorties des riverains.**

ATTENTION : Le portail est fermé :

- **le matin à partir de 8h45 jusqu'à 12h00**
- **l'après-midi à partir de 13h40 jusqu'à 16h40**
- **durant le temps d'interclasse de 12h15 à 13h30.**

Une sonnette est à disposition en cas de prise en charge ou de rendez-vous sur temps scolaire.

STRUCTURE PEDAGOGIQUE ET PERSONNEL ENSEIGNANT

MATERNELLE	
PS	TERRIEN Gaëlle
PSMS	LA RIVIERE Paloma / CHENAIS Valérie
MSG1	LOIZEAU Nathalie
MSG2	OHIER Dominique

ELEMENTAIRE	
CP	ALLANO Emilie
CPCE1	LECLEVE Mélanie
CE1CE2	PUZIO Véronique / RAUWEL Sandrine
CE2	LE BRETON Mélanie
CE2CM1	PERRAULT Catherine
CM1CM2	POIRIER Anita
CM2	GERBAUD Benjamin / DUBOIS Guillemette

PERSONNEL DE SERVICE

FAUVEAU	Laurence	GUILLEMENT	MARJORIE
FLORICOURT	Marie-Andrée	MOREL	Stéphanie
GUERIN	Stéphanie	PAPIN	Nathalie
HOULIEZ	Estelle	PETIT	André

ACCUEIL PERI-SCOLAIRE

Ouverture le matin à 07h30
Fermeture le soir à 18h45

Concernant le soir, les enfants, en fonction de leur niveau scolaire, seront accueillis dans 3 salles.

A 17h45, les enfants du cycle 2 encore présents à l'école, rejoindront les enfants de maternelle dans la salle de garderie.

A 18h00, les enfants du cycle 3 encore présents à l'école, rejoindront à leur tour les autres enfants dans la salle de garderie.

L'encadrement est assuré principalement par des membres du personnel de service.

RESTAURATION

Un délai de carence de 4 jours de classe est appliqué pour les absences.

Ainsi seule l'absence justifiée de l'enfant pour maladie ne sera pas facturée à partir du 5ème jour d'absence. Un certificat médical devra être remis ; un justificatif d'un spécialiste n'est pas considéré comme un certificat médical.

La déduction des absences justifiées interviendra le mois suivant.

En cas d'absence de l'enfant pour convenances personnelles, le repas sera facturé.

Les absences des enfants lors de sorties scolaires sont déduites de la facturation.

Mardi 12 juillet 2022

Pour toute correspondance concernant la restauration, merci d'utiliser l'adresse secretariat@larochesuryon-notredame.fr et **uniquement à cette adresse**

Les enfants de maternelle devront apporter une serviette avec un élastique marquée à leur nom pour les repas.

ANNIVERSAIRE DES ENFANTS

Pour fêter l'anniversaire d'un enfant à l'école, merci de respecter les consignes suivantes :

- Si friandises, prévoir un bonbon par enfant uniquement
- Si gâteaux, il ne peut s'agir que de gâteaux achetés bénéficiant d'une traçabilité alimentaire.

ABSENCE

Merci de signaler toute absence pour maladie à l'école :

- Soit par téléphone : 02.51.37.46.98 / 06.77.01.76.02
- Soit par courriel : à l'adresse absence@larochesuryon-notredame.fr et copie à l'enseignante

Pour les autres absences, se référer au règlement de l'école

PASTORALE

La catéchèse au sein de l'établissement est animée par les enseignants et une catéchiste.

Afin de mettre en œuvre notre projet de pastorale, nous avons besoin de personnes pour devenir catéchiste. Si vous acceptez de vous lancer, merci de vous manifester auprès du chef d'établissement.

A partir du CE1, une participation financière annuelle de 18€ par enfant est demandée aux familles concernant les frais engagés au titre de la pastorale pour la catéchèse et la culture chrétienne (livrets, livres, ...). Ce montant sera prélevé sur septembre 2022.

FRAIS DE SCOLARITE

- **Contribution familiale** : 39.50 € / mois

Pour les familles qui scolarisent trois enfants et plus à l'école Notre Dame, il a été décidé qu'à partir du troisième enfant, seule la participation aux frais de scolarité est demandée, soit 21.00 €

- **Restauration** :

Repas régulier	Repas occasionnel
4,35€	5.35€

- **Accueil péri-scolaire** (garderie et étude du soir) : 0,67 € / quart d'heure

Le montant de l'accueil péri-scolaire est plafonné à 53,60€.

Les parents qui viendraient chercher leur(s) enfant(s) après 18h45, se verront facturer une pénalité forfaitaire de 20€ par famille à chaque retard.

Chaque parent doit compléter la feuille d'émargement en précisant l'heure d'arrivée le matin ou de départ le soir et en signant.

En cas d'absence de signature du parent, le tarif maximum suivant sera appliqué :

- 2.68€ le matin (équivalent à une présence de 7h30 à 8h30),
- 4.69€ le soir (équivalent à une présence de 17h à 18h45).

Echéancier des frais de scolarité

Contribution familiale	De septembre à juin
Restauration/Accueil péri-scolaire	D'octobre à juillet

SUBVENTION MUNICIPALE

La mairie de la Roche/Yon soutient financièrement les écoles privées yonnaises par le versement d'un forfait municipal. Celui-ci a fait l'objet d'une renégociation en 2018 aboutissant à une revalorisation pour le forfait maternel et une diminution pour le forfait élémentaire. La municipalité verse désormais 1358,16€ pour un enfant de maternelle et 619,11€ pour un enfant en élémentaire.

La mairie a de nouveau accordé aussi une subvention pour la restauration à hauteur de 0.28€ par repas.

ASSURANCE

L'OGEC souscrit un contrat collectif pour tous les enfants inscrits à l'école Nte Dame auprès la Mutuelle Saint Christophe. Ce contrat permet à l'établissement une gestion plus efficace en cas d'accident scolaire et offre aux familles des garanties de remboursement très intéressantes, qu'il y ait ou non un responsable identifié. Toutes les démarches sont gérées par l'établissement.

La cotisation annuelle est incluse dans les frais de scolarité. Les garanties s'appliquent sur les activités scolaires et extra-scolaires.

Un document explicatif vous sera remis à la rentrée. Vous n'avez donc aucune attestation à fournir pour la rentrée scolaire.

Pour toute demande d'attestation d'assurance ou de déclaration d'accident hors temps scolaire, merci de cliquez sur ce lien :

<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

CONTACT SECRETARIAT/SUIVI DES FAMILLES : MLLE MOREL STEPHANIE

- Par courriel : secretariat@larochesuryon-notredame.fr

- Permanence à l'école : lundi et jeudi de 9h00 à 11h45, mardi et vendredi de 14h15 à 16h30.

CORRESPONDANCE FAMILLES/CLASSES

La correspondance entre les familles et l'équipe enseignante se réalise via les adresses professionnelles des enseignants. Les conditions d'utilisation de ce support de communication vous seront transmises à la rentrée scolaire.

Bel été à tous.

Le chef d'établissement
Benjamin GERBAUD